



CATALOGUE DE FORMATION CONTINUE ANNEE 2022



Secrétariat IFSI- IFAS - 2 Avenue du Docteur Rouillet - 19208 USSEL Cedex

Téléphone : 05 55 96 40 23 ou 05 55 96 42 56 – Mail : ifsi@ch-ussel.fr



Télécopie : 05 55 96 42 09

www.ifsi-ussel.fr

SOMMAIRE

FORMATION « INVESTIR LA FONCTION TUTEUR IDE »	3
FORMATION « INVESTIR LA FONCTION TUTEUR AS »	5
FORMATION REMISE À NIVEAU AS	9
FORMATION PRÉPARATOIRE DES CANDIDATS À L'ENTRÉE EN FORMATION INFIRMIÈRE PAR LA VOIE DE LA FPC.....	11
FORMATION BIENTRAITANCE.....	14
ACCOMPAGNEMENT A LA VAE AIDE SOIGNANTE	16



Toutes ces formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous êtes invités à contacter la Directrice, pour connaître la démarche à suivre et les mesures d'accompagnement

FORMATION « INVESTIR LA FONCTION TUTEUR IDE »

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation vise à accompagner tout tuteur ou professionnel intéressé à réfléchir sur la posture d'accompagnement de l'étudiant infirmier et plus particulièrement sur la posture de tuteur de stage.

OBJECTIFS

- Identifier et préciser les missions et rôles du tuteur et son inscription dans le dispositif d'encadrement du référentiel de 2009
- Élaborer et structurer un accompagnement efficient des étudiants infirmiers à partir des pratiques d'encadrement existantes au sein des structures

3

MÉTHODES

Apports théoriques / Échanges à partir des expériences professionnelles

Travaux de groupe / mises en situation

Réflexion à partir de situations emblématiques

ÉLÉMENTS DE CONTENU

La notion de compétence

La notion d'évaluation et ses outils

L'ensemble du dispositif d'encadrement

ÉVALUATION

Mise en situation à partir de situations emblématiques.

Une attestation sera délivrée à l'issue des 4 jours de formation.

LIEU DE FORMATION : INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

INTERVENANTS : CADRES FORMATEURS IFSI USSEL

DATES : 10 /11 janvier 2022 et 3 / 4 mars 2022

DURÉE DE LA FORMATION : 2 Jours x 2 de 8h30 à 16h30

COÛT DE LA FORMATION : 480 € par agent

FICHE D'INSCRIPTION TUTORAT INFIRMIER

Dates :

10 /11 janvier 2022 et 3 / 4 mars 2022

STAGIAIRE

NOM _____ PRENOM _____

Date de naissance : _____ lieu naissance : _____ Dpt : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____



Email : _____

Qualification : _____

Diplôme : _____ Année : _____



EMPLOYEUR

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

Nom et fonction de la personne responsable :

Adresse :

CP : _____ Ville : _____



Email : _____

Fax : _____

**PRISE
EN
CHARGE
FINANCIERE**

☐ **Par l'établissement employeur :**

Je soussigné (e) NOM Prénom _____ agissant en qualité de (fonction) _____
m'engage, par la présente, à prendre en charge les frais afférents à cette inscription.

Cachet _____

Date _____

Signature _____

☐ **Par le stagiaire :**

Je m'engage à payer les frais de formation :

Date : _____ Signature : _____

La facture doit être établie à l'ordre :

☐ Du stagiaire

☐ De l'établissement employeur

☐ Autre : (fournir coordonnées complètes)

A retourner à IFSI- 2 Avenue du docteur Roulet 19200 USSEL

FORMATION « INVESTIR LA FONCTION TUTEUR AIDE-SOIGNANT »

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation vise à accompagner tout professionnel AS intéressé à réfléchir sur la posture d'accompagnement de l'élève AS et plus particulièrement sur la posture de tuteur de stage. Elle vise également à acculturer les aides-soignants en poste au nouveau référentiel de juin 2021.



FINALITÉ

S'approprier le nouveau référentiel de formation afin d'encadrer les élèves aides-soignants et de les aider à construire leur projet professionnel.

OBJECTIFS

Clarifier les points clefs du référentiel de formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant

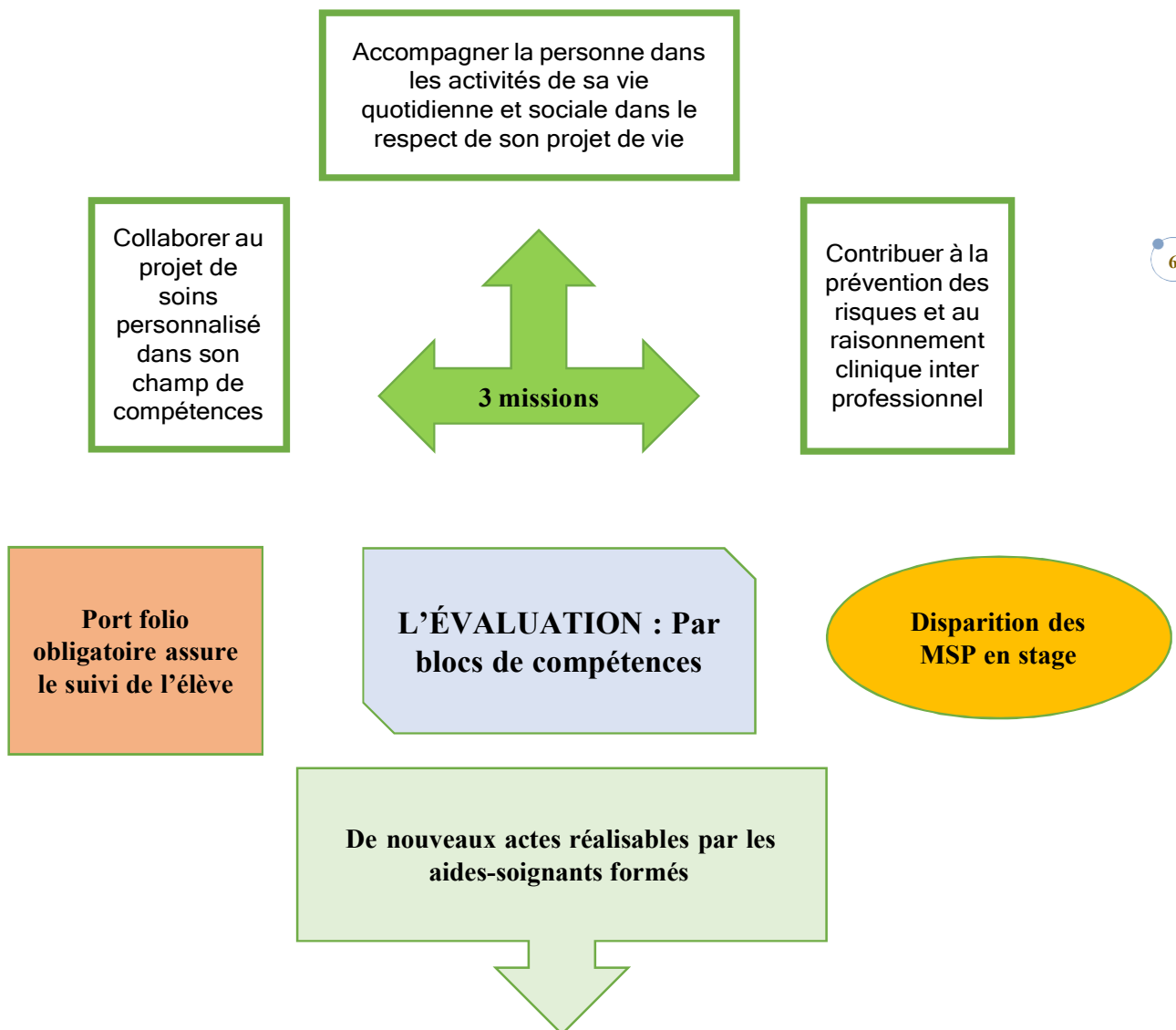
Discerner le rôle, la fonction et les missions du tuteur de stage

Développer une posture adaptée en privilégiant la réflexivité

Concevoir et intégrer les différents outils pour évaluer les compétences

LE MÉTIER

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser **des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et **dans le cadre d'une responsabilité partagée** ».



MÉTHODES

Apports théoriques/Échanges

Travaux de groupe/mises en situation

Réflexion à partir de situations emblématiques

ÉLÉMENTS DE CONTENU

La notion de compétence

La notion d'évaluation et ses outils

L'ensemble du dispositif d'encadrement

ÉVALUATION

Réflexion à partir de situations emblématiques

LIEU DE FORMATION : INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

INTERVENANTS : FORMATEURS IFAS USSEL

CALENDRIER : 1^{ère} session : 24 - 25 janvier 2022 et 28 février - 1 mars 2022

2^{ème} session : 7 - 8 mars et 23 - 24 mai



DURÉE DE LA FORMATION : 2 fois deux jours de 8h30 à 16h30

COÛT DE LA FORMATION : 480 € par agent

FICHE D'INSCRIPTION TUTORAT AIDE-SOIGNANT

**Dates : AU
CHOIX**

1^{ère} session : 24 - 25 janvier 2022 et 28 février - 1 mars 2022

2^{ème} session : 7 - 8 mars et 23 - 24 mai

STAGIAIRE

NOM _____ PRENOM _____

Date de naissance : _____ lieu naissance : _____ Dpt : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____



Email : _____

Qualification : _____

Diplôme : _____ Année : _____



EMPLOYEUR

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

Nom et fonction de la personne responsable :

Adresse :

CP : _____ Ville : _____



Email : _____

Fax : _____

**PRISE
EN
CHARGE
FINANCIERE**

☐ **Par l'établissement employeur :**

Je soussigné (e) NOM Prénom
(fonction) _____
afférents à cette inscription.

agissant en qualité de
m'engage, par la présente, à prendre en charge les frais

Cachet _____

Date _____

Signature _____

☐ **Par le stagiaire :**

Je m'engage à payer les frais de formation :

Date : _____ Signature : _____

La facture doit être établie à l'ordre :

☐ Du stagiaire

☐ De l'établissement employeur

☐ Autre : (fournir coordonnées complètes)

A retourner IFSI – 2 avenue du docteur Rouillet- 19200 USSEL

FORMATION REMISE À NIVEAU DES AIDES-SOIGNANTS

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation vise à accompagner et remettre à niveau les aides-soignants en poste et diplômés selon le référentiel de 2005



OBJECTIFS

S'approprier les changements réglementaires en lien avec le métier d'aide-soignant

Réaliser les nouveaux actes AS en comprenant leur intérêt et les résultats

Analyser des situations dans le but de développer son raisonnement clinique

MÉTHODES

Apports théoriques/Échanges

Travaux de groupe/mises en situation

Formation aux nouveaux actes AS par simulation

Étude de situations pour développer son raisonnement clinique

ÉLÉMENTS DE CONTENU

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant

Approche par compétence

Raisonnement clinique /gestion des risques

ÉVALUATION - ATTESTATION

Mise en situation simulée

A l'issue de la formation, une attestation de présence sera délivrée aux participants

LIEU DE FORMATION : INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

INTERVENANTS : FORMATEURS IFAS USSEL

CALENDRIER: 31 janvier et 1 février 2022 (D'autres sessions seront programmées dans l'année)

DURÉE DE LA FORMATION : deux jours de 8h30 à 16h30

COÛT DE LA FORMATION : 240 euros par agent

FICHE D'INSCRIPTION REMISE A NIVEAU AS

Dates :

31 Janvier et 1^{er} février 2022

STAGIAIRE

NOM _____ PRENOM _____

Date de naissance : _____ lieu naissance : _____ Dpt : _____

Adresse :

CP : _____ Ville : _____



Email :

Qualification :

Diplôme : _____ Année : _____



EMPLOYEUR

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

Nom et fonction de la personne responsable :

Adresse :

CP : _____ Ville : _____



Email :

Fax :

**PRISE
EN
CHARGE
FINANCIERE**

☐ **Par l'établissement employeur :**

Je soussigné (e) NOM Prénom _____ agissant en qualité de (fonction) _____
m'engage, par la présente, à prendre en charge les frais afférents à cette inscription.

Cachet

Date

Signature

☐ **Par le stagiaire :**

Je m'engage à payer les frais de formation :

Date : _____ Signature : _____

La facture doit être établie à l'ordre :

☐ Du stagiaire

☐ De l'établissement employeur

☐ Autre : (fournir coordonnées complètes)

A retourner à IFSI- 2 Avenue du Docteur Roulet 19200 USSEL

FORMATION PRÉPARATOIRE DES CANDIDATS À L'ENTRÉE EN FORMATION INFIRMIÈRE PAR LA VOIE DE LA FPC

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation vise à accompagner **uniquement les candidats relevant de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail et **justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.**



OBJECTIFS

S'approprier les attendus des épreuves de sélection :

- 1 entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle
- 1 épreuve écrite d'une heure répartie en 2 sous-épreuves : 1 rédaction en lien avec le domaine sanitaire et social et 1 épreuve de calculs simples

MÉTHODES

Apports théoriques/Échanges

Alternance présentiel et travail personnel au domicile avec des devoirs à rendre selon un calendrier établi

ÉLÉMENTS DE CONTENU

Mathématiques : éléments de calcul simple (opérations, pourcentage, règle de trois)

Français : méthodologie de la rédaction, éléments d'orthographe et de grammaire

ÉVALUATION - ATTESTATION

Épreuves formatives sur table

Entretien formatif

A l'issue de la formation une attestation de présence sera délivrée aux participants

LIEU DE FORMATION : IFSI et à distance

MÉTHODE : envoi des sujets et retour du corrigé personnalisé par mail

Temps de regroupement à l'IFSI

Entraînement sur table à l'IFSI

Préparation à l'entretien

INTERVENANTS : Directrice et Formateurs IFSI Ussel

CALENDRIER : du 10 janvier 2022 au 28 mars 2022 réparti comme suit*

Sujet	Date et lieu	A rendre pour	Corrections
Session 1	10/01 de 9h à 12h IFSI USSEL	21 janvier	24 janvier
Session 2	24 janvier : envoi du sujet	31 janvier	7 février
Session 3	7 février : envoi du sujet	14 février	21 février
Session 4 : concours blanc	21/02 de 9h à 12h IFSI USSEL		7 mars
Session 5	7 mars : envoi du sujet	14 mars	21 mars
Session 6	21 mars de 9h à 12h IFSI USSEL : préparation Oral		
Session 7 : concours blanc	28 mars de 9h à 12h IFSI USSEL : préparation Oral		

COÛT DE LA FORMATION : 800 € par agent dont 26 € de frais administratifs.

*susceptible de modifications selon situation sanitaire

13

Email :@.....

Signature : (parent si mineur) précédée de la mention « bon pour accord »

Catalogue formation continue 2022 – IFSI/IFAS - FG

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel du soin : groupe composé de professionnels de santé de filières différentes

OBJECTIFS

Développer une culture de la bientraitance au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux

S'approprier les conditions de mise en œuvre de la bientraitance

Identifier les ressources pour développer la bientraitance dans le soin au sein des institutions

MÉTHODES

Apports cognitifs

Cas pratiques - simulation

Analyse réflexive des pratiques professionnelles

ÉLÉMENTS DE CONTENU

Le positionnement de la HAS : recommandations et guide des bonnes pratiques.

La bientraitance : une exigence éthique.

La maltraitance ordinaire.

Les types de maltraitance.

Les droits des patients : respect des droits fondamentaux, des habitudes des modes de vie et des libertés

ÉVALUATION – ATTESTATION

Analyse d'une situation

Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation

LIEU DE FORMATION : INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

INTERVENANTS : CADRES FORMATEURS IFAS USSEL

CALENDRIER : 14 et 15 mars 2022

DURÉE DE LA FORMATION : 2 jours de 8h30 à 16h30

COÛT DE LA FORMATION : 240 euros pour les 2 jours de formation

FICHE D'INSCRIPTION BIEN TRAITEMENT

Dates :	14 et 15 mars 2022
STAGIAIRE	NOM _____ PRENOM _____ Date de naissance : _____ lieu naissance : _____ Dpt : _____ Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____  _____ Email : _____ Qualification : _____ Diplôme : _____ Année : _____
EMPLOYEUR	NOM DE L'ETABLISSEMENT : Nom et fonction de la personne responsable : Adresse : CP : _____ Ville : _____  _____ Email : _____ Fax : _____
PRISE EN CHARGE FINANCIERE	☐ Par l'établissement employeur : Je soussigné (e) NOM Prénom _____ agissant en qualité de _____ (fonction) m'engage, par la présente, à prendre en charge les frais afférents à cette inscription. Cachet _____ Date _____ Signature _____ ☐ Par le stagiaire : Je m'engage à payer les frais de formation : _____ Date : _____ Signature : _____ La facture doit être établie à l'ordre : ☐ Du stagiaire ☐ De l'établissement employeur ☐ Autre : (fournir coordonnées complètes)

15

A retourner à
Institut de Formation en Soins Infirmiers - Centre Hospitalier
2 Avenue du Docteur Rouillet- 19208 USSEL cedex
SIRET : 26192750300019

Institué par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel, inscrit à l'article L.900-1 alinéa 5 du code du travail, qui ne nécessite pas de conditions d'âge ou de niveau d'étude, mais seulement de justifier d'une expérience notamment professionnelle.

Toute personne salariée, non salariée (travailleur indépendant, artisan), agent public titulaire ou non, chômeur ou bénévole, à condition de justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle, soit 1607h, en rapport direct avec le diplôme visé, peut faire valider ses compétences pour acquérir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.

Cette certification, qui peut être **un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle**, doit être inscrite au **Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)**.

1. La VAE, une procédure en deux étapes

La recevabilité

Une fois le diplôme visé identifié, vous devez déposer une « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience » (appelée également Livret 1) qui permettra au certificateur de vérifier l'adéquation de votre parcours et de votre expérience avec le diplôme visé.

Le passage devant un jury

Si vous êtes recevable, vous devrez alors préparer un « dossier de validation » (appelé également Livret 2) dans lequel vous décrierez dans le détail vos expériences pour démontrer que l'ensemble des compétences relatives au diplôme visé est maîtrisé. Ce dossier servira de base à un entretien devant un jury.

2. Candidats à la VAE : comment déposer son dossier de candidature ?

Pour être recevable, le candidat doit **justifier des compétences professionnelles acquises** notamment dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en **rapport direct avec le contenu du diplôme demandé**.

La durée totale d'activité cumulée exigée est d'un an en équivalent temps plein, soit 1607heures.

Pour déposer sa demande de recevabilité à la VAE (livret 1), le candidat peut :

- **Faire sa démarche directement en ligne de manière totalement dématérialisée**, à l'adresse suivante : <https://vaedem.asp-public.fr/vaedems/>
Toutes les pièces justificatives nécessaires peuvent être fournies sous format numérique (au format PDF par exemple),

- **Télécharger le formulaire Cerfa 12818*02** sur le site <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/> (choisir le diplôme concerné sur la partie gauche de l'écran). Le formulaire doit être complété informatiquement ou manuellement après l'avoir imprimé, **signé, puis envoyé avec les pièces justificatives nécessaires, par voie postale** à l'adresse suivante :

ASP - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine
UNACCESS - service recevabilité
8 Place Maison Dieu
CS 90002
87 001 Limoges Cedex 1

17

A l'issue de l'instruction de la demande de recevabilité à la VAE (livret 1), le candidat recevra par courrier une **décision de recevabilité ou d'irrecevabilité**.

Les candidats déclarés recevables doivent alors compléter, **signer et renvoyer leur livret 2 par voie postale à l'ASP**. Ils seront alors convoqués à une prochaine session de jury, en général dans leur région de résidence. (détaillé dans le chapitre 4)

3. Vous avez besoin d'aide pour rédiger votre livret 2

Pour la rédaction du livret 2, vous pouvez demander à bénéficier d'un accompagnement compris entre 8 à 24 heures. Le coût de cette mesure non obligatoire peut être pris en charge par des organismes financeurs.

L'IFAS vous accompagne sur l'écriture de ce livret 2

Plusieurs éléments sont attendus dans votre livret 2 :

- Présenter votre environnement de travail
- Analyser et prendre du recul avec votre pratique professionnelle
- Prouver l'acquisition des compétences en lien avec le métier visé

Vous devez être patient(e) dans cette réflexion. Le livret 2 peut vous demander entre six mois et un an de travail, de recherches, rédaction et réflexion. L'objectif est de produire un écrit de qualité, reflétant votre expérience et répondant à l'exigence du diplôme. Tout au long de cette démarche, vous devez conserver cet objectif à l'esprit. Il ne s'agit pas de bâcler ce travail de réflexion mais au contraire de respecter une à une les étapes liées à la :

- Compréhension de votre référentiel de compétences
- Recherche d'expériences pertinentes dans votre parcours
- Lecture de documents pour référencer votre livret 2

- Réflexion et analyse de votre pratique professionnelle
- Rédaction et développement de vos expériences en les ventilant dans les différentes rubriques du livret

La présentation de votre environnement de travail constitue également un élément important de votre dossier de VAE : elle montre en effet votre capacité à comprendre et à saisir les enjeux de l'environnement dans lequel vous évoluez

4. Jury

A l'issue de l'entretien, la décision du jury porte sur les éléments suivants :

L'attribution totale du diplôme : le diplôme obtenu par la VAE a la même valeur juridique que celui obtenu par la formation initiale. Si vos acquis correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées, le jury prend une décision de validation totale et vous attribue le diplôme ou la certification. Vous recevrez une attestation de compétences l'indiquant.

La validation partielle du diplôme : si le candidat valide au moins une unité ou un domaine de compétence, il peut poursuivre son parcours, soit par le dépôt d'un nouveau livret 2 soit par la formation (parcours partiel)

Aucune validation : le candidat peut alors déposer un nouveau livret 2, dans un délai de 3 ans attribué depuis la date de notification de la décision de recevabilité.

5. Accompagnement par les formateurs de l'IFAS d'Ussel

Nous proposons un accompagnement pour la validation d'acquis de l'expérience en lien avec le métier d'aide-soignant.

Les dates de cet accompagnement sont fonction de la date de la demande. Le calendrier est personnalisé en fonction de votre emploi du temps.

Centré sur la personne et son projet de VAE, l'accompagnement que nous proposons est structuré autour **des objectifs suivants** :

- Affiner, finaliser le projet professionnel,
- Verbaliser les actions et activités en lien avec les compétences attendues au regard du référentiel d'activités et de compétences du diplôme ou titre visé,
- Identifier les situations professionnelles pouvant être significatives et pertinentes dans le descriptif formel des activités
- Développer ses aptitudes à rédiger,
- Se préparer à la présentation orale face au jury.

Du point de vue organisationnel, les modalités pédagogiques qui sont mobilisées visent à permettre un accompagnement interactif et efficace :

- **Durée de l'accompagnement**= 24 heures en discontinu, sur une période de 5 à 7 mois
- **Format** : alternance de temps d'entretiens individuels, de travaux en petits groupes, de travaux de recherche et d'approfondissement accompagnés...Des mises en situation d'entretien jury suivies d'un débriefing seront également réalisées.
- **Intervenants dédiés** : ce sont des professionnels experts dans le domaine du diplôme visé ayant une pratique avérée de l'accompagnement.
- **Outils** : des outils variés tels que guides et supports méthodologiques sont mis à disposition, un lien avec l'accompagnateur et avec le groupe est conservé au travers des adresses mails de chacun.
- **Modalités de suivi et d'évaluation** : un livret de suivi est proposé à chaque candidat pour formaliser et valoriser l'avancement de sa progression, à la fois par rapport aux travaux à réaliser et par rapport à la consolidation de son projet et de sa vision des attendus. Ce livret servira aussi de support aux temps d'échanges en individuel avec l'accompagnant pour identifier des objectifs intermédiaires et tracer ainsi une feuille de route adaptée et personnalisée.
- Après l'entretien avec le jury :

19

Dans le cadre de l'accompagnement, un entretien post-jury est systématiquement proposé au candidat pour analyser le résultat obtenu, et identifier, en cas de validation partielle, des pistes d'actions pour aller jusqu'à la qualification complète. Celles-ci peuvent se concrétiser par l'inscription sur un parcours de formation aménagé visant spécifiquement l'acquisition des compétences manquantes, ou par la réalisation d'une immersion professionnelle dans un nouveau contexte, avec de nouvelles tâches et activités, qui vont permettre là aussi de combler les lacunes détectées par le jury lors de l'examen du dossier et le déroulement de l'entretien.

6. Accessibilité handicap

L'Institut doit être informé en amont de l'action de formation de la présence de stagiaires en situation de handicap afin de l'adapter en termes de rythme, de moyens de compensation, et par toutes autres modalités pertinentes. La directrice est le référent handicap de la structure.

7. Cout de la prestation d'accompagnement

Le coût est de 1400 € pour l'ensemble de la démarche. Il peut être pris en charge par un OPCO. Vous devez vous renseigner auprès des ressources humaines de votre établissement si vous avez un employeur ou auprès de pôle emploi si vous êtes demandeur d'emploi

Si le candidat choisit après l'entretien avec le jury de poursuivre en formation pour valider les compétences qui ne seraient pas acquises, le cout de la formation sera calculé en fonction du temps de formation.

FICHE D'INSCRIPTION accompagnement VAE aide-soignante

Dates :	A déterminer (24 heures)		
STAGIAIRE	NOM _____ PRENOM _____		
	Date de naissance :	lieu naissance :	Dpt :
	Adresse :		
	CP :	Ville :	
		Email :	
	Qualification :	Année :	
EMPLOYEUR	NOM DE L'ETABLISSEMENT :		
	Nom et fonction de la personne responsable :		
	Adresse :		
	CP :	Ville :	
		Email :	Fax :
	☐ Par l'établissement employeur :		
	Je soussigné (e) NOM Prénom _____ agissant en qualité de _____ (fonction) m'engage, par la présente, à prendre en charge les frais afférents à cette inscription.		
	Cachet _____	Date _____	Signature _____
	☐ Par le stagiaire :		
	Je m'engage à payer les frais de formation : Date : _____ Signature : _____		
La facture doit être établie à l'ordre :			
☐ Du stagiaire			
☐ De l'établissement employeur			
☐ Autre : (fournir coordonnées complètes)			
A retourner à IFSI 2 avenue du Docteur Roulet- 19200 USSEL			